

**Zeitschrift:** Zeitschrift für öffentliche Fürsorge : Monatsschrift für Sozialhilfe : Beiträge und Entscheide aus den Bereichen Fürsorge, Sozialversicherung, Jugendhilfe und Vormundschaft

**Herausgeber:** Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

**Band:** 84 (1987)

**Heft:** 10

**Artikel:** Les tâches de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique face aux différentes attentes de ses membres

**Autor:** Tschümperlin, Peter

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-838566>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tung der Tagung Verantwortlichen und an die Behörden des Kantons St. Gallen und der Stadt Rorschach für den von ihnen offerierten Apéro beschliesst der Präsident den offiziellen Teil der Tagung. Nach dem Mittagessen unternehmen die Tagungsteilnehmer eine Rundfahrt auf dem Bodensee, die den Anlass dank des schönen Wetters zu einem guten Abschluss bringt.

Für das Protokoll:  
Regula Bohny

## **Les tâches de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique face aux différentes attentes de ses membres**

*Exposé de Peter Tschümperlin, secrétaire général de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique, lors de l'assemblé annuelle du 11 juin 1987 à Rorschach*

L'assemblée vient de donner des nouveaux statuts à la Conférence suisse des institutions d'assistance publique et de prendre connaissance du programme de travail pour les quatre prochaines années. En tant qu'homme raisonnable et réaliste, je pars de l'idée qu'il sera impossible au comité nouvellement élu, au comité directeur et au nouveau secrétariat de répondre à tous les vœux de nos membres, membres souvent obsédés par le flot des problèmes sociaux quotidiens. Les attentes des uns sont probablement trop grandes. D'autre part, la structure de notre association se base sur des éléments trop variés. C'est pourquoi le développement de notre Conférence, voire même le développement de l'assistance publique en général, dépendra largement de la réalisation des points suivants:

1. concilier de façon optimale les divers intérêts et trouver un dénominateur commun aussi large que possible;
2. saisir les priorités adéquates et investir nos ressources limitées, afin d'atteindre des buts bien déterminés;
3. développer la CSIAPI sur le plan national dans notre travail quotidien et consacrer une attention particulière aux minorités linguistiques et socio-culturelles;
4. propager le travail social ainsi que celui de notre association dans le domaine politique et public, influençant de cette manière le développement politique et social.

### **Dénominateur commun: le mandat de l'assistance publique**

Les membres de la CSIAPI sont, en premier lieu, les autorités et les services de l'assistance publique des communes et des cantons. Ils sont représentés par les membres des autorités, des chefs de service, des assistantes sociales et par

des fonctionnaires de l'administration, qui ont tous leur propre personnalité et des vues très différentes sur les problèmes sociaux ainsi que sur la détresse matérielle et morale. Selon leur optique, il peut en ressortir un tout autre intérêt intermédiaire qualifié d'«entre-deux». Nous réagissons de différentes façons selon nos propres besoins et désirs et les attentes que les tiers placent en nous. Un membre des autorités fera peut-être siens les désirs de ses électeurs, une assistante sociale s'identifiera fortement aux désirs de ses clients, un fonctionnaire de l'administration attachera une importance capitale à une bureaucratie impeccable, et toute l'ambition d'un chef d'administration consistera peut-être à interpréter et appliquer la loi d'une façon restrictive. Dans la vie de tous les jours, ces gens se feront souvent la guerre et se mettront les bâtons dans les roues, s'empêchant réciproquement de travailler. En outre, chacun des membres jugera le travail de la CSIAP dans la mesure où celle-ci fera prévaloir les intérêts des uns ou des autres. Evidemment, ces exemples sont exagérés. Mais, soyons honnêtes! Qui donc ne subit-il pas son travail maintes fois encombré par la lutte des pouvoirs due à des intérêts très individuels?

*Le dilemme de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique réside dans l'impossibilité de défendre la cause d'un quelconque groupement professionnel ou privé tout en agissant dans un système où se jouent perpétuellement des négociations d'intérêts individuels.* Notre association coure par là le danger de paraître soit trop terne, soit trop vive, en d'autres mots, d'offrir en quelque sorte un programme moyen convenant à tous les goûts. Des spécialistes du travail social critiques et engagés politiquement rétorqueront qu'une telle prise de position ressort d'un manque de courage pour représenter les intérêts des clients ou la peur de s'écartier de nos membres si nous déclarions ouvertement ce qui devrait être dit! J'avoue franchement ne pas être libre de tout égard et que je n'ai pas envie de scier les pieds de ma propre chaise. Mais ce n'est pas par opportunisme que la CSIAP aspire à un accord des intérêts au sein de ses rangs. C'est bien plus une nécessité résultant de la tâche légale touchant l'assistance publique. Cette tâche est la même dans tous les cantons, soit:

- venir en aide à toute personne dans le besoin, indépendamment de sa réputation, en tenant compte de sa situation spéciale, tout en respectant sa dignité;
- lui accorder l'aide nécessaire qu'elle ne peut recevoir de part privée;
- la soutenir dans ses efforts pour surmonter rapidement et de façon durable sa situation désespérée et retrouver – si possible – bientôt son indépendance économique et psychique.

Cette tâche ne saurait être plus prétentieuse! Combien de fois est-elle en contradiction avec les solutions simples souhaitées ici et là! Avec des composants sociaux, libéraux et chrétiens, accompagnés du souci de la sauvegarde du bien commun, la répartition des forces politiques de notre pays se reflète dans cette tâche légale. Ainsi, notre mandat s'appuie sur l'avis de la majorité. Toutefois, dans les cas concrets, le bon travail social ne trouve pas toujours l'approbation majoritaire. Nous en sommes tous conscients et en souffrons. Pourtant, nous devons accepter cet état de choses. L'assistance publique est,

dans chaque cas, un travail beaucoup trop délicat et complexe qui ne peut pas sans autre être discerné clairement par des tiers non-concernés, en fin de compte désintéressés. Malgré tout, nous devons toujours nous efforcer de faire apparaître la transparence.

Le mandat de l'assistance publique ne nous a été confié sous cette forme que pour montrer une attitude généreuse et humaine. Dans une société où l'identification collective et morale est de moins en moins possible, ce mandat doit bien plus empêcher que des groupements de personnes se détachent des normes et valeurs fondamentales de la société et de l'Etat, parce qu'il est quasi impossible à ces groupements, pour une raison ou une autre, de respecter ces normes et valeurs. *C'est pourquoi la CSIAP doit servir de médiateur entre, d'une part, les intérêts des divers représentants de ses membres et, d'autre part, ceux de l'Etat et des divers bénéficiaires de l'assistance publique, de manière à ce que les institutions sociales affiliées puissent non seulement remplir leur rôle d'une manière quelconque, mais bien avec sérieux et efficacité.*

### **Information et formation permanente des responsables de l'assistance publique.**

Le nouveau programme de travail contient une quantité d'objectifs qui ne peuvent être visés tous à la fois et avec la même énergie. Il s'agit de fixer des priorités au vu des désirs manifestés par les membres et des problèmes actuels des communes et cantons.

*Avec le nouveau secrétariat, nous voulons améliorer les informations données aux membres, en particulier à ceux de langue française; une cartothèque de travail, en allemand et français, pourra grandement faciliter le travail dans les services sociaux communaux et régionaux, en particulier celui des nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, nous tendrons à défendre avec plus de force l'assistance publique dans les discussions politiques.* En effet, il serait absurde si, en tant qu'actifs dans le domaine social, nous ne nous engagions pas face aux problèmes que nous aurons par la suite à traiter, tout en supportant les conséquences de mauvaises solutions politiques.

*Le programme des cours et des manifestations sera élargi*, en premier lieu au profit des membres des autorités et des professionnels du travail social. Prochainement, des séminaires touchant des thèmes actuels à l'intention des professionnels de l'assistance, ainsi que des cours d'introduction générale à l'intention des nouveaux membres des autorités, viendront compléter la palette des cours actuels. Cette palette ne comprenait jusqu'ici principalement que le traditionnel et renommé *cours de Weggis*, sous forme de forum pour divers fonctionnaires, et *le cours d'administration* d'un jour. Pour réaliser toutes ces modifications et innovations, beaucoup de temps et d'énergie, ainsi qu'un certain courage de la part des responsables, sont indispensables. Nous sommes dépendants de la collaboration active et dévouée de personnes travaillant dans le domaine de l'assistance publique communale et cantonale. Nous comptons beaucoup sur la compréhension de leurs employeurs. Même avec son secrétariat à plein temps, l'association fonctionne comme un système de

milice, ce qui empêche toute utopie mais garantit une information et des améliorations concrètes en rapport avec les problèmes réels. A l'avenir, la CSIAPIP recherchera de plus en plus la collaboration de praticiens-spécialistes. Nous assurons d'ores et déjà tous les employeurs qui devront libérer – souvent avec difficulté – l'un ou l'autre de leurs collaborateurs, que nous n'organiserons jamais de réunions pour le bon plaisir de se rencontrer, mais bien en vue d'un résultat projeté, ce qui, en fin de compte, profitera aux employeurs.

### **Nécessité de franchir le «Röstigraben»**

Il y a 82 ans, des représentants du Secours aux pauvres fondaient la «Conférence suisse alémanique». *Bien que dans notre pays le thème de la pauvreté soit à nouveau actuel, et même d'une façon brutale, nos institutions ont réussi à se détacher de l'image négative inspirée par l'expression «Secours aux pauvres».* *L'élément suisse alémanique semble plus difficile à surmonter!* Notre association éprouve une certaine peine à étendre ses ramifications sur tout le territoire suisse. Des efforts sont entrepris au Tessin et en Romandie, mais ces branches sont encore faibles autour du pilier initial que représente la Suisse alémanique, laquelle, depuis des décennies, «colore» l'image de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique. Pour les régions minoritaires, cette emprise ne représente que trop souvent une image d'un groupe linguistique dominant. Dans un système démocratique où une majorité s'impose, les minorités sont condamnées à faire valoir sans cesse leurs bons droits. Souvent, la majorité justifie sa passivité face aux groupes minoritaires en prétendant que, de toutes façons, ces derniers préfèrent rester entre eux et ne souhaitent pas être dérangés. Une communauté n'est toutefois pas comparable avec une route à sens unique, elle oblige bien plus à prendre des initiatives de part et d'autre. Les Romands et Tessinois éprouvent souvent un sentiment d'écrasement. La masse alémanique devrait faire preuve de doigté et entreprendre, au sein de l'association, le premier pas pour combler le fossé linguistique. Il va de soi que cette prise de position ne se fera pas sans difficultés et sans frais, mais notre Conférence bénéficiera de l'enrichissement qu'apporteront ces régions minoritaires avec leurs expériences, leurs mentalités diverses et leur dynamisme!

Le comité de la CSIAPIP a décidé d'accorder une plus grande importance à la langue française au sein de notre Conférence. Les temps où nos membres romands et tessinois devaient se débattre courageusement, et souvent à contre-cœur, avec nos informations en allemand, appartiennent au passé, puisque notre secrétariat a engagé une secrétaire, Madame Mariette Schertenleib, de langue maternelle française et qui parle également le suisse allemand. Nous n'atteindrons probablement jamais le niveau de l'Automobile Club de Suisse, qui traite avec ses membres dans trois ou quatre langues nationales! Toutefois, au vu de nos moyens financiers et du nombre de nos membres, nous nous réjouissons de ce premier pas. Il appartient aux Suisses alémaniques de ne pas rester figés au début et aux Suisses romands de renforcer leur

influence dans leurs régions respectives, en incitant de nouvelles communes et services à adhérer à la CSIAPI. Des cours en français et des rencontres annuelles avec traduction seraient alors enfin possibles!

### **Relations publiques: possibilité subtile d'influencer des développements importants**

Bien qu'importants, les cours de perfectionnement et les informations aux membres ne changent rien, à eux seuls, aux difficultés qui se posent quotidiennement dans le travail social, puisqu'ils n'influencent en aucune manière la façon dont sont réglés les problèmes sur le plan politique. Ce serait de la fausse modestie que de ne pas vouloir éléver notre voix dans le concert des diverses opinions ou dans le chœur disharmonieux des sphères d'influence politique.

De par votre fonction, vous êtes constamment confrontés avec la pauvreté et la détresse. Sans pour autant devenir une torture, cette tâche ne doit pas non plus pousser qui que ce soit dans l'indifférence. Malgré la distance indispensable à maintenir avec nos clients, nous devons être conscients de notre responsabilité et nous engager sur le plan communal, cantonal et national pour contribuer à résoudre les problèmes de façon optimale ou établir des structures de base. Dans notre pays, la CSIAPI est la seule représentante légitime des intérêts de l'assistance publique communale. Nombre d'événements traités ou négligés sur le plan national se font ressentir directement dans le domaine social des communes. Les lois de l'AVS, l'AI, l'assurance chômage, le crédit de consommation ou, récemment, la loi touchant le droit d'asile en sont la preuve. Notre Conférence est toujours consultée et écoutée. La naissance et le pénible chemin qui aboutit à toute loi fédérale sont bien connus. Souvent, les aiguillages ont été fixés longtemps à l'avance et par d'autres. Une majorité de la population réussit parfois encore à faire le contre-poids sur la balance, mais, avouons-le, l'avis de cette majorité est souvent bien éloigné de l'attitude que nous avons acquise par notre profession. Ces faits ne sont pas une raison pour se résigner et doivent bien plus nous stimuler à entreprendre une publicité accrue, intensive et professionnelle. Notre vision pratique, due avant tout à nos expériences professionnelles et non seulement aux problèmes et à leurs solutions idéologiques, est la raison pour laquelle nous ne sommes que rarement du même avis qu'un parti politique! Une association comme la CSIAPI peut donc être très gênante pour des politiciens, en particulier s'ils sont membres des autorités. Dans ses analyses de problèmes sociaux, la CSIAPI ne peut pas seulement retenir ce qui est à la mode ou ce qui convient à quelque parti que ce soit.

C'est ainsi que la fin de mon exposé m'en ramène à son début – c'est-à-dire aux divers intérêts des représentants de nos membres, aux désirs de nos clients et à la tâche de l'assistance publique.

Pour l'avenir de la Conférence, il me paraît très important que nous tenions tous compte de quelques recommandations – et je m'efforcerai en tout premier de les respecter:

1. Que chacun évite de déclarer sa vision personnelle relative à l'assistance publique comme seule juste.
2. Les clients de l'assistance – aussi agréables ou désagréables qu'ils puissent parfois nous paraître – méritent l'engagement de notre Conférence.
3. Nous devons soumettre les tâches de l'assistance à la critique publique, même si l'avis général diverge du nôtre.
4. Au sein de notre association, soyons ouverts aux préoccupations des minorités linguistiques, même si nous avons à en subir des difficultés financières ou autres.

C'est dans cet esprit que je souhaite à toutes et à tous un travail fructueux pour le bien de l'assistance publique et des personnes touchées par notre travail.

## Aus fürsorgerischer Sicht

### **Vernehmlassung der SKöF zu einer Asylverordnung und zu einer Verordnung über die vorläufige Aufnahme und die Internierung von Ausländern**

*Einer Einladung der Vorsteherin des Eidg. Justiz- und Polizeidepartementes, Frau Bundesrätin Elisabeth Kopp, folgend, hat die Geschäftsleitung in ihrer Vernehmlassung (24. Juli 1987) zur neuen Asylverordnung und zu einer Verordnung über die vorläufige Aufnahme und die Internierung von Ausländern Stellung genommen. Als Fachverband äusserte sie sich aus fürsorgerischer Sicht zu den wesentlichen Punkten der beiden Verordnungsentwürfe. Wo tunlich wurden auch der Schlussbericht «Projektorganisation Asylverfahren» des Delegierten für das Flüchtlingswesen in die Überlegungen mit einbezogen.* p.sch.

## Grundsätzliche Bemerkungen

### *1. Beschleunigung des Asylverfahrens*

Der Bund war leider bisher nicht in der Lage, die Asylverfahren in nützlicher Frist abzuwickeln und die unter rechtsstaatlichen Kriterien zustande gekommenen Entscheide auch in die Tat umzusetzen. Wir befürchten, dass die Anwendung des revidierten Asylgesetzes und der darauf basierenden Verordnungen und Weisungen keine wesentliche Beschleunigung des Asylverfahrens nach sich ziehen wird. Nicht nur aus staatspolitischen, sondern gerade auch aus fürsorgerischen Gründen (Art und Mass der persönlichen Hilfe) ist ein rasches Verfahren unter Wahrung der Rechtsstaatlichkeit dringend geboten. Es gilt daher die wenigen Chancen, die das Asylgesetz dazu bietet, voll auszunutzen.